

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20200924-2020-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2020

Affichage : 29/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 24 septembre 2020

Date de convocation : 16 septembre 2020
 Date d'affichage : 16 septembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
 Afférents au Conseil Communautaire : 41
 En exercice : 41
 Qui ont pris part à la délibération : 32
 Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : TCHOBDRÉNOVITCH Robert, AUBOIS Pierre, BASTIE Emilie, BONNET François, BOREL Jean-Luc, BRABANT Jean-Marc, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DE VILLEBONNE Alain, DUMONTIER Rose-Marie, DUVAL Marc, GARCIN Mylène, GOUIRAND Alain, GRANGE Valérie, GUEYDON Alain, JAUBERT Marc, JEAN Geneviève, KHALIZOFF Samantha, LAROCHE Franck, LE BOUC Nathalie, MARGAILLAN Brigitte, MAUGAN-CURNIER Séverine, MAUREL Eve, MOURET Karine, NATTA Jacques, PANATTONI Josiane, RICHAUD Joëlle, RISBOURG Gregory, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard, SALERNO Nicolas, SERRA Catherine, SIMOS Michel

Procurations : BRETTÉ Romain donne procuration à TCHOBDRÉNOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à DUMONTIER Rose-Marie, GIRAUDON Josiane donne procuration à SERRA Catherine, LOVISOL Jean-François donne procuration à AUBOIS Pierre, VITALE Bernadette donne procuration à MAUREL Eve

Absents et excusés : EGG Philippe, PARTAGE Michel, DAUPHIN Anne-Marie, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-061
Finances & Moyens Généraux
Désignation des représentants à la CLI de Cadarache

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.125-17 et suivants ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2016 de la Présidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône fixant la composition des membres de la commission locale d'information de Cadarache ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB dispose d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Information (CLI) de Cadarache. Cette commission est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

L'arrêté départemental du 25 avril 2016 prévoit que COTELUB dispose d'un représentant auprès de cette commission.

Il est proposé de nommer Monsieur Jacques NATTA comme représentant de COTELUB.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner Monsieur Jacques NATTA en tant que représentant de Cotelub au sein de la CLI de Cadarache,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents et réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **désigne** Monsieur Jacques NATTA en tant que représentant de Cotelub au sein de la CLI de Cadarache,
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents et réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

